

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1115 bis 18/11/1950

n° 1115

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 novembre 1950

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1950

Date du numéro

30 novembre 1950

TEXTE INTÉGRAL

La rémunération mensuelle de M. Mansour Nasser, chargé des écoutes de presse du Service des informations, est portée de 10.000 à 20.000 francs par mois pour compter du 1er septembre 1950.